Conseil Municipal
Séance du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Philippe SOINARD, Maire.

Présents : SOINARD Philippe, MARIN Éric, EUDES Sylvie, SALLEY Philippe, LOUVEL Jean-Jacques, DUBOST Christian, LEFEVRE Véronique, GIRAUD Laurence, LOUBAYERE Michael, DUREL Ismaël, VEYSSIERE Franck, MOURCELY Pauline, LEFÈVRE Yolaine,

Absentes excusées : LEBLOND Mélanie, GUERIN Amandine (pouvoir à SOINARD Philippe),

M. Michaël LOUBAYERE, désigné conformément à l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2026

En l'absence de remarque, le compte-rendu a été approuvé.

AGENDA DU MAIRE

08 mai : Cérémonie cantonale du 8 mai 2026.
11 mai : Rendez-vous avec Mme LEGRAS, commerciale de La Poste pour obtenir des devis sur le recensement 2027, internet à la mairie, au camping et à la salle de convivialité. Pour cette dernière il est nécessaire de demander à « Manche fibre » de procéder au dégel du 8 rue de l'église (adresse de la salle)
12 mai : Réunion du comité de pilotage « Cour d'école » avec les enseignantes, afin de déterminer les critères à fournir aux entreprises pour l'obtention des devis.
13 mai : Réunion de la commission fêtes et cérémonies, afin de choisir une nouvelle décoration de Noël pour la nouvelle salle. L'achat d'un totem sécurité pour le passage piéton près de l'école.
17 mai : Avec Mmes LEFEVRE Véronique, GUERIN Amandine, et MM. SALLEY Philippe et VEYSSIERE Franck, participation à la messe patronale, et à l'issue distribution aux participants de brioches offertes par la municipalité.
18 mai : Nouveau rendez-vous avec Mme LEGRAS, commerciale de La Poste, pour remise et présentation des différents devis demandés lors du premier contact du 11 mai.
- Le devis d'un montant de 44, 99 € HT pour la fourniture d'internet et d'un wifi « invité » au camping a été accepté.
- Le devis d'un montant de 7037 € HT pour la réalisation d'un recensement de la population « clé en main » a été accepté. Ce recensement obligatoire pour notre commune en 2027, devra être effectué entre le 21 janvier et le 13 février 2027, après une phase préparatoire qui débutera le 02 janvier 2027.
22 mai : Rendez-vous avec un artisan qui souhaite réaliser des travaux dans la zone artisanale sur une parcelle qui ne sera plus constructible lorsque le P.L.U.I sera signé. Le service « Urbanisme » de l'agglomération du Cotentin a été contacté à ce sujet, et a confirmé que d'ores et déjà cette parcelle ne peut plus être considérée comme constructible.

22 mai : Avec Mme EUDES Sylvie, remise à l'issue d'une formation et d'un test, des permis internet aux enfants de CM1 et CM2 du R.P.I St Germain/Pierreville/Le ROZEL. Cette formation a été réalisée à l'initiative de la commune de St Germain Le Gaillard, et en partenariat avec AXA, la Gendarmerie, Marie-Laure et Nathalie les enseignantes. Plusieurs parents ont fait part de leurs satisfactions sur cette formation qui a généré dans certaines familles des débats passionnants.
23 mai : Participation avec la majorité des conseillers à la 699ème St Urbain, et notamment au comice agricole, avec la présence de MM. TRAVERS Stéphane député, GATIGNOL Claude député honoraire, FAGNENT Sébastien sénateur, BOURRY Frédérique conseillère départementale, LESEIGNEUR Jacques 2ème vice-président de l'agglomération Le Cotentin et maire de les Pieux, LEMONNIER Thierry maire de PIERREVILLE et PAPOUGNOT Serge maire de Le ROZEL.
25 mai : Visite du camping avec un couple de potentiels acheteurs et M. ROUZIN de l'entreprise GRAVITAO.
26 mai : Participation au tirage annuel des jurés d'assises à SURTAINVILLE. Trois habitants de St Germain Le Gaillard ont été tirés au sort, il s'agit de Mme ABRAHAM Nathalie et de MM. ESCOLIVET Patrick et LEBLOND Christophe. Ce tirage au sort ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, et la liste définitive sera établie ultérieurement par Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire.
26 mai : Rendez-vous avec Mme Sandrine DEPINCE du Centre de Gestion de la Manche, afin de faire le point sur le stage à la mairie de St Germain Le Gaillard de Mme Ingrid DERACHE, actuellement en formation de secrétaire de mairie.
27 mai : Avec Mme Sylvie EUDES et M. Éric MARIN, rendez-vous avec la première entreprise chargée de nous établir un projet détaillé et chiffré sur l'aménagement de la cour d'école.
28 mai : Avec M. Éric MARIN et une vingtaine d'élus du pôle de proximité Ouest Cotentin, visites de plusieurs sites de l'agglomération du Cotentin, dont la cuisine centrale, l'école de musique, le gymnase de la fosse et l'école primaire des Pieux.
28 mai : Conférence des Maires à Valognes, l'ordre du jour était le suivant :
- Point sur les marges de manœuvre financière de la Communauté d'agglomération pour la mandature,
- Évaluation par AUDACE des besoins du territoire en matière de mobilité et d'habitat,
- Projet de pôle communautaire à proximité de la gare de CHERBOURG-EN-COTENTIN,
- Questions diverses.

La situation financière de l'agglomération est saine et lui permet d'avoir de grands projets, mais le plan fiscal et financier 2027/2032 devra être davantage favorable aux communes, afin que la « manne » financière provenant des grands donneurs d'ordres profite un peu plus aux communes dont les dotations baissent régulièrement. Le projet de la patinoire associé au projet de pôle communautaire à côté de la gare a entraîné des débats houleux. De nombreux élus s'interrogent sur l'intérêt de construire une patinoire.
29 mai : Avec Mme Sylvie EUDES, remise d'une lettre de félicitations de la Fondation « Général DE LATTRE » aux enfants qui ont participé à la cérémonie cantonale du 8 mai 2026, lu l'ordre du jour du Général DE LATTRE et chanté le chant des partisans.
29 mai : Participation à l'assemblée générale de l'U.S.P.S.G. La réunion était houleuse, le président et le secrétaire démissionnent. Le bureau n'a pas été renouvelé, il n'y a plus ni président, ni secrétaire. Les comptes n'ont pas été approuvés. Une nouvelle assemblée générale devrait être programmée rapidement.
30 mai : Avec Mmes Sylvie EUDES et Amandine GUERIN, visite des extérieurs du manoir du « but » dans le cadre du festival Pierres en Lumière.
01 juin : Réunion du Comité Consultatif Communal d'Actions Sociales (C.C.C.A.S) afin de préparer le repas des aînés 2026. Ce repas aura lieu le 17 octobre. Plusieurs groupes musicaux

et traiteurs ont été choisis. Mme Sylvie EUDES a été chargée d'obtenir des devis, lesquels seront transmis aux membres du C.C.C.A.S pour le choix définitif.
04 juin : Réunion avec Mmes Sylvie EUDES, Fanny LEDANOIS et Martine LECARPENTIER employées au camping afin d'optimiser les horaires de travail et évaluer les besoins, avec notamment la nouvelle charge de travail que constituent la salle de convivialité, de la bibliothèque et la rotation des vacances.
05 juin : Avec Mme Sylvie EUDES, participation à l'inauguration de l'école de Pierreville.
08 juin : Nouveau rendez-vous avec Mme LEGRAS, commerciale de La Poste, pour remise et présentation des différents devis demandés lors du premier contact du 11 mai. Deux devis ont été signés, un pour internet à la bibliothèque et un pour internet au camping.
10 juin : Commission de Territoire des Services Communs. L'ordre du jour était : présentation du bilan financier 2025, budget supplémentaire 2026, et appels de fonds. Le montant de cet appel de fonds s'élève à 42 000 € pour St Germain Le Gaillard.
11 juin : Avec Mme Sylvie EUDES, participation au comité de pilotage de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) de Surtainville. Il s'agissait d'une réunion de présentation des activités passées et à venir.
12 juin : Réunion au Pôle Ouest Cotentin avec le Président de la Commission de Territoires et les maires de Surtainville et Flamanville, concernant les équipements sportifs. Une étude sur les besoins de toutes les associations sportives va être réalisée à l'échelle du pôle.
14 juin : Réunion de la commission voirie qui a contrôlé toutes les routes communales bitumées. La plus endommagée est la rue de la broche, la même opération va être effectuée sur les chemins communaux, et à l'issue un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) va être réalisé.
14 juin : Célébration du premier mariage du mandat.
15 juin : Participation à la journée des élus communautaires à la cité de la mer. Les différents services de l'agglomération ont été présentés.
15 juin : Avec Mme Sylvie EUDES participation à la réunion « Garderie » à Le ROZEL, pour ce premier semestre, le déficit s'élève à la somme de 1 889. 09€. Il a été décidé pour la rentrée prochaine d'augmenter les tarifs comme suit 3,20€ au lieu de 3,10€ pour une heure, 1,60€ au lieu de 1,55€ pour une heure et 0,80€ au lieu de 0,78€ pour le 1/4 d'heure de 18h45 à 19h00.
16 juin : Réception d'un couple pour un problème de voisinage concernant un chien. Le conciliateur de Justice a été mis dans la boucle, et une première réunion de conciliation est programmée début juillet.
17 juin : Avec M. Éric MARIN participation au Conseil de Territoire afin de préparer le conseil communautaire du 25 juin.
18 juin : Participation avec les adjoints, au moment de convivialité à l'occasion de la fin de stage de Mme Ingrid DERACHE.
18 juin : Participation à la cérémonie cantonale commémorant le 86ème anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940 du Général De Gaulle.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNION

Mme EUDES Sylvie :
Réunion du groupe de travail « culture école de musique » du pôle de proximité ouest cotentin : présentation de l'unité culture et école de musique, désignation des représentants au conseil d'établissement de l'école de musique pour la durée du mandat (MM. Gilles MARY, commune de FLAMANVILLE, M. Raphaël RIGOT, commune des Pieux). Pour la saison culturelle 2026-207 de l'école de musique, la commission de territoire des services communs a décidé une baisse du coût de la saison de 50%. Il est proposé de rester sur un mix comportant : des spectacles susceptibles d'attirer le plus de public, au moins un spectacle avec

l'orchestre Normandie Rouen, si possible un ciné concert, le plus possible de liens pédagogiques avec les élèves et les enseignants.

Concernant le conseil de l'école
Bilan de l'ensemble des projets fait pour les enfants
Liste des travaux à PIERREVILLE sur l'école neuve : problème de sanitaires pas adaptés pour les petits, manque une douche, problème de portail ; à SAINT-GERMAIN-LE-GAILLARD : Local vélo, projet de la cour, voile d'ombrage pour la maternelle, place handicapée.
Problèmes du bus : temps de trajet long, se transforme en garderie pour certains parents. Les enfants font le circuit avec le bus pour laisser le temps aux parents de les récupérer. Ce qui n'est pas le rôle du bus, mais celui de la garderie.
Mme SAINTILLAN, la directrice prend sa retraite.

M. MARIN Éric

Réunion du groupe de travail équipements sportifs et surveillance des plages : programme de travaux relancé 2026-2032 - installations sportives, piscine et locaux existants, Foot, Rugby etc...

Surveillance des baignades 11H – 19H et 12 H – 20H en fonction des marées.
Les communes souhaitent que le littoral soit géré par la communauté d'agglomération le cotentin.
Handi plage est prolongé jusqu'en 2027.
Nouvelle réunion prévue le 9 juillet.

USPG assemblée générale extraordinaire : tout le bureau a démissionné, une nouvelle réunion sera programmée pour décider de la dissolution ou de la mise en sommeil.

Ordre du jour :

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I) (DE2026061801)

M. le Maire rappelle que par décision du président numéro P010 du 20 janvier 2026, la communauté d'agglomérations le cotentin a acté un nouveau modèle de convention de prestation de service Défense Extérieure Contre l'Incendie. L'actuelle convention qui lie nos deux structures arrive à échéance le 31 décembre 2026. La résiliation sera effective le 1er janvier 2027.
Afin que la commune puisse continuer de solliciter les services de l'agglomération pour les travaux de création et réparation de poteaux incendie, leur entretien et leur contrôle, M. le maire propose au conseil municipal de prendre une délibération dans ce sens et de l'autoriser à signer tous actes ou documents nécessaires.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord, et autorise M. le Maire à signer tous actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

FOND DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (F.S.L) (DE2026061802)

Depuis plus de trente ans, le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) constitue un levier essentiel pour garantir l'accès et le maintien dans le logement des ménages les plus fragiles de notre département. Grâce à l'engagement collectif du Département, de la Caisse d'allocations familiales, de la Mutualité sociale agricole, des collectivités territoriales et EPCI, les bailleurs sociaux ainsi que les partenaires publics et privés, il permet chaque année d'éviter de nombreuses ruptures de parcours, de prévenir les expulsions et de soutenir des foyers confrontés à des difficultés financières ou sociales.
Or, le FSL connaît aujourd'hui une situation exceptionnelle et inédite. La trésorerie du fonds ne permet plus dans les semaines à venir de soutenir le financement des aides accordées. Cette Dégradation fut rapide et reste structurellement très préoccupante.
Plusieurs explications se dégagent : la hausse continue des demandes d'aides et le différentiel Désormais structurel entre les dépenses et les recettes ont conduit à une tension importante de la trésorerie.
Aujourd'hui, le Département est fondé à souligner que, sans décisions fortes et partagées, nous il devra envisager l'arrêt temporaire du dispositif. Parallèlement, le Département va travailler sur une révision du règlement intérieur pour garantir la soutenabilité du fonds de manière pérenne.
Au regard de l'urgence de la situation, le Département s'est déjà engagé à mobiliser des moyens exceptionnels en 2026 par l'octroi d'une subvention. Néanmoins, celle-ci ne peut suffire à couvrir des dépenses qui ont augmenté de plus de 20% en un an et qui, sur ce début d'année, avoisinent mensuellement une évolution de 30%.
Ces efforts substantiels, indispensables pour sécuriser la trésorerie dans l'immédiat, ne suffiront toutefois pas à garantir la continuité du service sans l'appui des autres contributeurs historiques du fonds. Le FSL n'a de sens et ne peut fonctionner que dans le cadre d'un financement partagé et durable.
C'est pourquoi, le Département sollicite aujourd'hui, notre concours afin d'abonder, de manière supplémentaire à notre contribution annuelle, le FSL et nous engager à réfléchir à ses côtés à une augmentation structurelle des recettes pour garantir la pérennité du fonds dans l'intérêt des Manchois.
Notre participation est essentielle pour :
- prévenir toute interruption du traitement des demandes,
- sécuriser les parcours résidentiels des ménages les plus vulnérables,
- soutenir les professionnels du logement dans leur mission d'accompagnement,
- maintenir un dispositif dont chacun s'accorde à reconnaître l'utilité et l'efficacité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord, fixe le montant de la subvention à 200,00 € et autorise M. le maire à signer tous actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FRAMATOME (DE2026061803)

M. le Maire informe le conseil municipal que M. le Préfet de la Manche, par courrier du 18 mai 2026, demande un avis en conseil municipal, sur la demande d'autorisation environnementale de FRAMATOME ARC sur le projet de création et d'exploitation d'une usine de chaudronnerie sur la ZAC des Costils, commune des Pieux. Une consultation du public, d'une durée de 3 mois, est organisée du lundi 1 juin 2026 au mardi 1er septembre 2026. L'avis du conseil municipal est demandé pour le 18 juillet 2026.

FRAMATOME ARC, filiale à 100 % de FRAMATOME, regroupe environ 290 personnes actuellement sur deux sites : Beaumont-Hague (50) et Frans (01). Afin d'accompagner son développement, la société FRAMATOME ARC a pour objectif de disposer d'un outil industriel adapté aux besoins des marchés actuels et futurs du programmes EPR.
Le projet qui s'implantera sur une parcelle de 44 881 m² dont un atelier principal de 14 525 m². Les activités du projet concernent la chaudronnerie, la mécano soudure et le traitement de surface.
Ce projet ne créé pas de risques nouveaux, et n'a pas d'impact significatif sur l'environnement ainsi que la sécurité des personnes et des biens du Cotentin. La réalisation de ce projet participe au développement de l'économie du Cotentin.
Il est donc proposé de donner un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale de FRAMATOME ARC sur le projet de création et d'exploitation d'une usine de chaudronnerie sur la ZAC des Costils, commune des Pieux.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale de FRAMATOME ARC sur le projet de création et d'exploitation d'une usine de chaudronnerie sur la ZAC des Costils, commune des Pieux.

FOURRIÈRE (DE2026061804)

Une convention tripartite de prestation de services définissant les modalités de gestion de la fourrière ainsi que les engagements respectifs des parties a été signée entre le service commun du pôle de proximité ouest cotentin, le cabinet vétérinaire de la Divette et chacune des communes adhérents au service commun ainsi que la commune de Flamanville.
Cette dernière ayant pris fin au 30 avril 2026, après consultation des élus membres du Groupe de Travail Fourrière ainsi que du cabinet vétérinaire la Divette, il convient de renouveler la convention tripartite dans les mêmes termes.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise M. le maire à signer tous actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISIONS MODIFICATIVES

DE2026061805

Afin de procéder à la régularisation d'une erreur comptable, M. le Maire propose de procéder à l'écriture comptable suivante :

DF 65888 – 95.014,66 €
DF 023 + 95.014,66 €
DI 2033-22 – 7.740,00 €
DI 2031-22 + 11.588 €
DI 21848-22 + 300,00 €
DI 2313-22 + 90.866,66 €
RI 021 +95.014,66 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de procéder à ces écritures comptables et donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou un de ses adjoints, pour signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DE2026061806

Avant d'effectuer des travaux de remise à niveau du chauffage à la salle communale, il est préférable d'effectuer un audit énergétique. Pour pouvoir procéder au paiement de cette prestation d'un montant de 2.550,00 €, M. le Maire propose de procéder à l'écriture comptable suivante :

DF 65888 – 2.550,00 €
DF 023 + 2.550,00 €
DI 2031 + 2.550,00 €
RI 021 + 2.550,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de procéder à ces écritures comptables et donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou un de ses adjoints, pour signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (A.P/C.P (DE2026061807)

M. le Maire rappelle le projet de construction de la salle intergénérationnelle.

Par délibération 2025-022601 du 26 février 2025, le Conseil municipal a adopté une première modification de l'APCP pour prendre en compte l'absence d'attribution de dotation d'équipement des territoires ruraux ou DETR

Par délibération 2026-021904 du 19 février 2026, le conseil municipal a inclus le montant des travaux de raccordement du bâtiment, l'avenant N°1 au Lot 2 Gros œuvre ainsi que l'équipement en mobilier de la nouvelle salle,
Par délibération 2026-021904 du 19 février 2026, le conseil municipal a inclus a totalité des besoins en mobilier et l'agencement de la nouvelle salle

Par délibération 2026-021904 du 19 février 2026, le conseil municipal a actualisé l'Autorisation de Paiement pour prendre en compte l'avenant N°1 au LOT 2 gros œuvre,

Par délibération 2026-050605 du 6 mai 2026, le conseil municipal a actualisé l'Autorisation de Paiement afin d'inclure les prestations contrôle technique et les attestations réglementaires après travaux,

Afin de procéder à la correction d'une erreur comptable, M. le Maire propose de modifier l'APCP comme suit :

APCP -SALLE MULTIFONCTIONS OPERATION 22

affectation de l'AP	Montant prévisionnel	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	**BP 2026**	**BP2027**
Dépenses	**744 352,10 €**	**17 630,00 €**	**2 865,83 €**	**15 000,00 €**	**26 092,05 €**	**523 409,87 €**	**316 473,36 €**	**398 920,86 €**	**65 438,98 €**
études et honoraires(SPS, CT)	67 028,00 €	16 630,00 €	2 865,83 €	15 000,00 €	25 300,95 €	24 501,22 €	25 300,36 €	**13 560,86 €**	
frais d'insertion	791,10 €	1 000,00 €	0,00 €		791,10 €	0,00 €			
frais études/insertion (régul imputation)									
travaux	**659 733,00 €**	**0,00 €**		**0,00 €**		498 908,65 €	291 173,00 €	**368 560,00 €**	
Mission Diag				0,00 €					
Mission Contrôle Technique									
Mission SPS				0,00 €					
mobilier - agencement	11 300,00 €							**11 300,00 €**	
Divers	1 700,00 €							**1 700,00 €**	
Matériel informatique	1 500,00 €							**1 500,00 €**	
Logiciel	2 300,00 €							**2 300,00 €**	
Rbt emprunt FCTVA court terme									
Rbt emprunt subvention									
abondement fonds de roulement									**65 438,98 €**
recettes	**744 352,10 €**	**17 630,00 €**	**2 865,83 €**	**15 000,00 €**	**26 092,05 €**	**523 409,87 €**	**316 473,36 €**	**398 920,86 €**	**65 438,98 €**
subvention Etat (DETR)	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €			
SUB Conseil Deptal (FIR)	83 300,00 €	0,00 €		0,00 €				83 300,00 €	
Sub CAC (fonds concours)	70 000,00 €	0,00 €		0,00 €		28 000,00 €		70 000,00 €	
Emprunt Subvention									
FCTVA 16,404%	122 103,52 €	0		0,00 €	470,11 €	4 280,14 €	4 280,14 €	51 914,29 €	65 438,98 €
Emprunt 15 ans	200 000,00 €	0,00 €		0,00 €		200 000,00 €	200 000,00 €		
Emprunt court terme (relais 2 ans)				0,00 €					
autofinancement	268 948,58	17 630,00	2 865,83	15 000,00	25 621,94	103 942,31	112 193,22	128 267,59	

	€	€	€	€	€	€	€	€	
besoin en fonds de roulement				0,00 €		187 187,42 €		65 438,98 €	
excédent de financement n-1				0,00 €					
besoin de financement du BP	**0,00 €**	**0,00 €**		**0,00 €**		**0,00 €**		**0,00 €**	**0,00 €**
excédent de financement du BP	**0,00 €**	**0,00 €**		**0,00 €**		**0,00 €**		**0,00 €**	**0,00 €**
	dont auto finan-cement	dont auto finan-cement		dont auto finan-cement		dont auto finan-cement		dont auto finan-cement	dont auto finan-cement
	268 948,58 €	17 630,00 €		15 000,00 €		103 942,31 €		128 267,59 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à modifier l'APCP comme présenté ci-dessus, précise que les crédits de paiement 2026 sont inscrits au budget primitif 2026 sur l'opération concernée et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération

CENTRE DE GESTION (DE2026061808)

M. le maire expose au conseil municipal que le Centre de gestion de la Manche assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié et le code général de la fonction publique.
Il précise que les missions institutionnelles découlent directement de la loi et sont financées par une cotisation obligatoire dont le taux est fixé annuellement par délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion dans la limite de 0,80 % assise sur la masse des rémunérations versées aux agents des collectivités affiliées.
La mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, le Centre de gestion de la Manche propose, au-delà des missions obligatoires, des missions facultatives. Dans ce cadre, il met son expertise technique et méthodologique au service des collectivités et établissements publics pour le pilotage et la gestion de leurs ressources humaines.
Certaines missions facultatives, dans la mesure où elles sont financées par la cotisation additionnelle, sont mobilisables en dehors de ce conventionnement :
1. formation d'une cohorte annuelle de secrétaires généraux de mairie,
2. mise à disposition d'un outil de gestion des carrières, de production des actes administratifs (AGIRHE),
3. assistance à la rédaction des actes de carrière,
4. assistance en matière de retraite et invalidité,
5. réunions territorialisées, ateliers et webinaires d'information et de sensibilisation,
6. mise à disposition de fiches statutaires,
7. newsletter mensuelle de l'actualité RH,
8. conseils en prévention des risques professionnels,
9. formation des assistants de prévention,
10. animation du réseau des préventeurs,
11. accompagnement et conseil sur les aides en matière de handicap,

12. assistance à la négociation et à la gestion des contrats d'assurance statutaire,
13. assistance à la négociation et à la gestion des contrats de protection sociale complémentaire.
D'autres missions nécessitent un conventionnement spécifique. Dans un souci de simplification et d'harmonisation des procédures administratives, le Centre de gestion propose la mise en place d'une convention-cadre. Celle-ci organise les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions.
Le Conseil d'administration du Centre de gestion peut, au cours de la convention, supprimer et/ou créer une ou plusieurs missions facultatives. Il peut également procéder, en cours de convention, à une révision des tarifs, notamment en cas d'évolution importante des éléments de composition du coût de la mission.
M. le Maire, ayant présenté le dossier remis par le Centre de gestion, propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à :
• signer la convention-cadre d'utilisation des missions facultatives du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche,
• adhérer aux missions régulières suivantes :
- Médecine préventive (suivi médical individuel, étude de poste et visite de site),
- Mission d'inspection en matière d'hygiène et sécurité (ACFI),
- Référent signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes, de menaces et d'actes d'intimidation,
- Référent alerte éthique,
- Référent déontologue de l'élu local.
• signer les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaires de demande de mission etc.) pour les missions régulières ci-dessus mentionnées ainsi que pour toutes les missions ponctuelles prévues à la convention et mobilisables sur demande expresse de la collectivité.
Il est précisé que les précédentes conventions signées entre la collectivité et le CDG 50, et qui sont couvertes par cette convention-cadre unique ou un conventionnement associé, sont résiliées à compter de la signature de la convention-cadre.
Si la collectivité fait le choix de ne pas souscrire une mission régulière prévue par la présente convention-cadre alors qu'elle était engagée par une convention antérieure, le terme prévu par cette dernière convention s'applique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer à la convention-cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion de la Manche, et donne tous pouvoirs à M. le Maire, ou un de ses adjoints pour signer tous les actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

GARDIENNAGE ÉGLISE

M. le Maire rappelle qu'il convient de fixer l'indemnité annuelle de gardiennage de l'église communale pour l'année 2026.
Vu la circulaire préfectorale NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,
Vu la circulaire préfectorale NOR/IOC/D /1121246C du 29 juillet 2011,
Vu le courrier du préfet de La Manche du 23 octobre 2023, précisant que la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires conduit à revaloriser également le plafond indemnitaire de l'activité de gardiennage des églises. En conséquence, ce plafond indemnitaire est fixé à **503,42 €** pour un gardien résident dans la commune où se trouve l'église et à 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ACCEPTE de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2026 à 503,42 €,
RAPPELLE que cette indemnité sera versée à Mme Antoinette LEGER, retraitée, domiciliée 4 rue de l'Église à SAINT GERMAIN LE GAILLARD, qui s'occupe quotidiennement des heures d'ouverture et de la sécurité de l'église.

AIDES SOCIALES

Néant

SUBVENTIONS

Le président de SAINT GERMAIN ANIMATIONS sollicite une subvention exceptionnelle de 500,00 € pour l'organisation de la fête de la musique. Il précise que chaque association concernée par cette manifestation sollicitera sa commune.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord, fixe le montant de la subvention à 500,00 € et autorise M. le maire à signer tous actes ou documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Aménagement des places de parking :
Deux places de parking vont être attribuées une pour PMR et une pour famille nombreuse. Elles seront l'une derrière l'autre près du passage piéton et parallèle à la route.
Le parking près de la salle de convivialité sera en sens unique, deux panneaux de signalisation seront installés indiquant de se stationner « en marche arrière ». Emplacements pour vélos et trottinettes seront également installés. Le devis pour faire le tracé des places de parking est de 1.460,00 €.

Idée pour relancer la fête des Mères :
Plantation d'un arbre (en octobre/novembre) puis un panneau avec le prénom des enfants de la commune nés dans l'année pour célébrer la fête des mères. Avec un moment de convivialité avec les parents des enfants inscrits et le reste de la population, renouvelé, chaque année avec un nouvel arbre et un nouveau panneau. Plusieurs endroits peuvent convenir pour les arbres sur plusieurs années. Le conseil est favorable à ce projet.

Concernant les tables de la salle du conseil
Lors de la célébration des mariages, les tables de la salle du conseil posent problèmes. Elles sont fixées les unes aux autres, ils manquent des pieds. Il est programmé de les remplacer.

M. le Maire informe le conseil municipal que le 01 juin 2026, le Directeur Départemental des Finances Publiques a désigné comme commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.C.I.D), les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.
Commissaires titulaires :
- Mme LE CALVEZ Anne
- M MARIN Éric
- M COCU Daniel

- M SALLEY Philippe
- Mme LENEPVEU Hélène
- Mme EUDES Sylvie

Commissaires suppléants :
- Mme DESPERQUES France
- Mme LEBLOND Mélanie
- M LECOMTE Gilles
- Mme GIRAUD Laurence
- M LOUVEL Jean-Jacques
- M CARDET Paul

Pour rappel la CCID a un rôle consultatif en matière de fiscalité locale et est chargée :

- D'établir, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de références afin de déterminer la valeur locative des biens, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants,
- De participer à l'évaluation des propriétés bâties,
- De participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties,
- De formule des avis sur des réclamations portant sur la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Par courrier en date du 26 mai 2026, le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) informe la commune que les sapeurs-pompiers sont intervenus à 21 reprises sur la commune. (17 secours à personne, 2 accidents sur la voie publique et 2 opérations diverses).

Par courrier en date du 12 juin 2026, le Préfet de la Manche informe la commune que le coût moyen départemental des classes élémentaires et maternelles publiques du département de la Manche a été fixé pour l'année scolaire 2024/2025 à :
- École élémentaires : 596, 69 € par élève (soit une augmentation de 3, 20 % par rapport à l'année précédente)
- École maternelle : 1020, 01 € par élève (soit une hausse de 4, 82 % par rapport à l'exercice précédent).

M. le Maire informe le conseil municipal que la décision de la commune de SIOUVILLE-HAGUE de voter contre le PLUi, bloque la procédure et va entraîner un retard conséquent sur la signature et la mise en application du PLUi. Même si en attendant cette signature la carte communale reste d'actualité, cette situation risque d'entraîner des sursis à statuer.

Prochaines réunions du conseil municipal : le 26 août 2026
Réunion pour le village fleuri : le 27 août 2026 à 19H30
Réunion du CCAS et de la commission fêtes et cérémonies le 31 août 2026
Date de l'inauguration de la salle de convivialité le vendredi 25 septembre 2026 à 18 H00

FIN DE SÉANCE

Le secrétaire de séance
LOUBAYERE Mickaël

Le maire
Philippe SOINARD